



CS 60615
35706 RENNES cedex 7
Tél. 02.99.38.04.14

Supplément à VRAC INFO N°08-08
ISSN 0298-4032

31 octobre 2008

www.creaibretagne.org

SUR LE VIF

RECOMMANDER LA BONNE PRATIQUE !

La sortie de plusieurs recommandations en quelques mois apportera des centaines de pages à intégrer sans tarder dans les bibliothèques – et les pratiques institutionnelles.

Mais gardons les idées claires : ni lois, ni règlements, les "recommandations de bonnes pratiques" de l'ANESM seront surtout là pour faire penser.

Ni lois : les députés et sénateurs ne les ont pas vues, elles ne créent donc pas du "droit" en plus...

Ni règlements : l'administration fait par ailleurs des décrets et des circulaires pour appliquer les lois mais elle ne supervise pas les "recommandations".

Normalement une recommandation donne donc l'état d'une question (la bientraitance, la violence, la participation, etc.) telle qu'elle est perçue par l'ensemble des acteurs à une époque donnée.

Cette relative unanimité fait sa force mais aussi sa limite si elle est lue comme un catalogue de bonnes intentions ou une norme, ou une injonction facile, vite paradoxale, du type : vous pouvez démontrer l'intérêt de faire autrement, mais si cela se passe mal ce sera de votre faute.

On gardera donc à l'esprit qu'il faut éviter l'utilisation mécanique de la recommandation par une autorité de contrôle ou une direction pour enserrer et culpabiliser les professionnels.

Au contraire, la recommandation est utilisable pour valoriser les équipes qui, continuellement, pensent pour agir au mieux.